

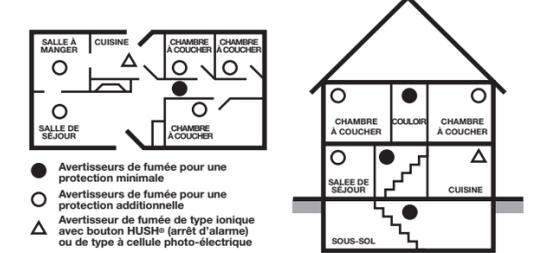


**1. EMPLACEMENTS RECOMMANDÉS**

- Installez le premier avertisseur à l'endroit adéquat aux chambres à coucher. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus éloignées de la porte de sortie, vous devez surveiller et protéger le trajet d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une aire de sommeil, installez des avertisseurs additionnels y attachés.
- Placez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Posez un avertisseur à chaque étage de votre demeure.
- Installez un avertisseur dans chaque chambre à coucher.

- Mettez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques (ex. chauffeuses portatives ou humidificateurs).
- Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière est en dehors de la pièce.

- La fumée, la chaleur, et les produits de combustion s'élèvent normalement vers le plafond et se propagent horizontalement. En plaçant le détecteur de fumée sur le plafond, au centre de la pièce, vous le placez près de tous les points de rencontre de la pièce. On préfère le montage au plafond pour les maisons résidentielles.
- Lorsque vous installez un avertisseur au plafond, placez-le à au moins 10 cm (4") du mur de côté. (voir le diagramme 2B).



- Avertisseurs de fumée pour une protection minimale
- Avertisseurs de fumée pour une protection supplémentaire
- ▲ Avertisseur de fumée de type ionique avec bouton HUSH (arrêt d'alarme) ou de type à cellule photo-électrique

- Lorsque vous installez un avertisseur sur un mur, utilisez un mur intérieur en plaçant le dessus de l'avertisseur à au moins 10 cm (4") et au plus 30,5 cm (12") sous le plafond (voir le diagramme 2B).
- Placez les avertisseurs de fumée aux deux extrémités d'un corridor le long de chambres à coucher ou d'une large pièce, si le corridor ou la pièce est de plus de 9,1 m (30 pieds) de longueur.
- En ce qui a trait aux plafonds inclinés, pointus ou cathédrales, il est recommandé d'installer l'avertisseur de fumée à une distance de 0,9 m (3 pi) depuis le point le plus élevé (mesuré horizontalement). Norme 72 de la NFPA: "En ce qui concerne les pièces dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (1 à 8 pi), installez l'avertisseur de fumée sur le côté élevé de la pièce." Norme 72 de la NFPA: "Les avertisseurs doivent être espacés et situés à moins d'une distance de 0,9 m (3 pi) depuis le point le plus élevé du plafond, mesurée de façon horizontale" (voir le diagramme 2B).

- Dans le cas des maisons qui ne sont pas bien isolées, la chaleur ou le froid extrême peut être transféré de l'extérieur vers l'intérieur par des murs et un toit mal isolés. Ceci peut créer une barrière thermique qui peut empêcher la fumée d'atteindre un avertisseur monté au plafond. Si vous n'êtes pas sûr de l'isolation de votre maison ou si vous remarquez que les murs extérieurs et le plafond sont soit froids ou chauds, on doit installer l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur. Dans de telles maisons, installer l'avertisseur de fumée de sorte que son bord extérieur se trouve à au moins 4 po (10 cm) et à au plus 12 po (30,5 cm) au-dessous du plafond (voir le diagramme 1A & B).
- Dans le cas des plafonds à caissons, placer les avertisseurs de fumée sur la partie la plus haute du plafond ou sur la partie en pente du plafond à moins de 12 po (305 mm) à la verticale en descendant du point le plus haut.
- Pour les maisons mobiles, choisissez vos endroits soigneusement afin d'éviter les barrières thermiques qui pourraient se former au niveau du plafond. Pour de plus amples renseignements, consultez la section INSTALLATIONS DANS UNE MAISON MOBILE.

**INSTALLATIONS DANS UNE MAISON MOBILE**

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les détecteurs de fumée selon les recommandations ci-dessus (référez-vous aux ENDROITS RECOMMANDÉS et au diagramme 1A & B).

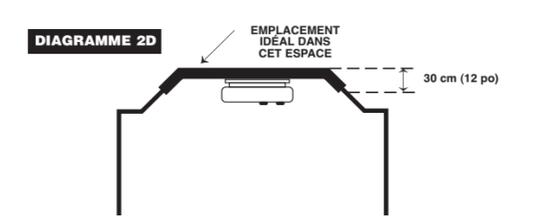
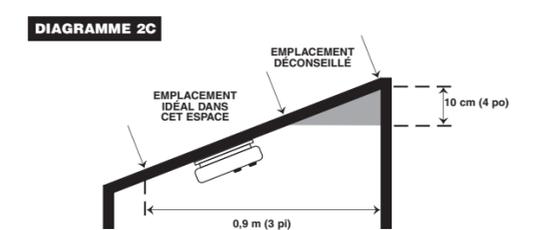
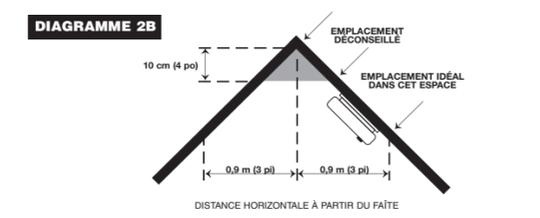
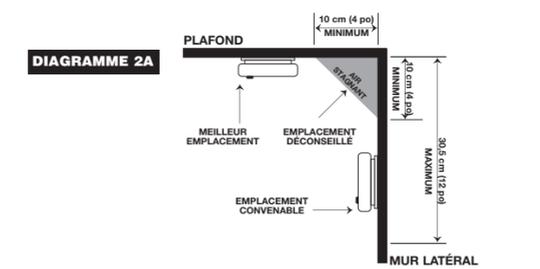
Pour les maisons mobiles qui ne sont pas bien isolées en comparaison aux normes actuelles, le transfert de chaleur ou de froid extrêmes peut s'effectuer de l'extérieur vers l'intérieur à cause du manque d'isolation des murs et du toit. Ce phénomène peut créer une barrière thermique qui empêchera la fumée d'atteindre l'avertisseur monté au plafond. Dans ces cas, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur en plaçant le dessus de l'avertisseur à au moins 10 cm (4") et au plus 30,5 cm (12") sous le plafond (voir diagramme 2A, B & C).

Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile, ou si vous constatez que les murs extérieurs et le plafond sont soit chauds ou froids, installez l'avertisseur sur un mur intérieur. Pour une protection minimale, installez au moins un détecteur près des chambres à coucher. Pour une protection supplémentaire, voir le diagramme 1A & B.

**AVERTISSEMENT: VÉRIFIEZ LE FONCTIONNEMENT DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE: LORSQU'UNE MAISON MOBILE A ÉTÉ MIS EN ENTREPOSAGE, ET AU MOINS UN FOIS PAR SEMAIN LORSQUE VOUS Y HABITEZ.**

**2. EMPLACEMENTS À ÉVITER**

- N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits à air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Évitez de le poser près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer le détecteur. La fumée doit parvenir jusqu'au détecteur pour que celui-ci puisse détecter, avec précision, une condition nocive.
- N'installez pas un avertisseur au faite de plafonds voûtés, de style "charpente en A" ou de toitures à pignon. (Pas à moins de 10 cm (4 po) du faite plafond de style "charpente en A").
- Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12 po) des lampes fluorescentes; le bruit électronique qu'elles émettent peut déclencher de fausses alarmes.
- Évitez de placer l'avertisseur sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Préservez-le des surfaces très poussiéreuses, sales ou grasses. Les particules de poussière peuvent causer de fausses alarmes ou une défaillance de l'appareil.

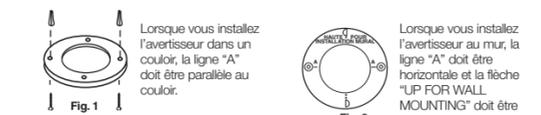


**AVERTISSEMENT: SI LE LEVIER DE SÉCURITÉ DE PILE N'EST PAS RETENU DANS LE COMPARTIMENT DE PILE, L'UNITÉ NE SE FIXERA PAS AU SUPPORT D'INSTALLATION.**

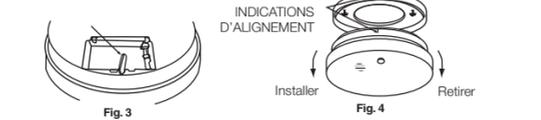
- Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur. Ne pas installer dans les endroits où la température est inférieure à 4,4 °C (40 °F) ou supérieure à 37,8 °C (100 °F) comme les garages et les greniers non finis. Ceci devrait également comprendre les boîtes électriques exposées à ces milieux.
- N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 85%. Les endroits très humides où l'on retrouve de la buée ainsi que de la vapeur peuvent causer de fausses alarmes.
- Évitez d'installer des avertisseurs de fumée à ionisation dans la cuisine. La cuisson peut également engendrer de fausses alarmes. Si vous désirez poser un avertisseur dans cette pièce, obtenez-en un muni d'un bouton d'arrêt d'alarme ou qui est de type à cellule photo-électrique.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme étant convenable.
- N'en placez pas dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion se répandent dans l'air.

**3. INSTRUCTIONS D'INSTALLATION**

**AVERTISSEMENT: CETTE UNITÉ EST SCELLÉE. VOUS NE POUVEZ ENLEVER LE COUVERCLE!**



Lorsque vous installez la pile, appuyez sur le bras à ressort pour qu'il entre dans l'orifice. Insérez la pile dans l'orifice (en tenant compte de la polarité) pour enfoncer le bras.



INDICATIONS D'ALIGNEMENT: Lorsque vous installez l'avertisseur sur le mur, il faut que la ligne "A", démarquée sur la plaque de fixation, soit parallèle au corridor pour une installation au plafond ou horizontale pour une installation murale.

1. Enlevez la plaque de montage au dos de l'avertisseur en la tenant et en tournant le détecteur dans la direction indiquée par la flèche "POUR RETIRER" sur le couvercle du détecteur.
2. Afin d'obtenir un bel alignement de l'avertisseur par rapport au corridor ou au mur, il faut que la ligne "A", démarquée sur la plaque de fixation, soit parallèle au corridor pour une installation au plafond ou horizontale pour une installation murale.
3. Une fois que vous aurez choisi l'endroit approprié pour votre avertisseur de fumée, tel que décrit à la section 1, fixez la plaque de montage au plafond, tel que montré à la figure 1. Voir la figure 2 pour le montage sur un mur. Placez la plaque de montage sur le mur. Assurez-vous que le texte "FACE VERS LE HAUT POUR INSTALLATION MURALE" et la flèche pointe vers le haut. Utilisez les vis et les pièces d'ancrage pour fixer la plaque de montage.
4. L'intérieur du couvercle du compartiment de pile comprend les indications requises pour l'installation de la pile. Assurez-vous de bien suivre ces instructions pour installer correctement la pile de votre avertisseur de fumée.
5. Pour installer la pile, appuyez sur le doigt métallique de la pile à l'intérieur du compartiment de la pile et installez la pile (voir figure 3).

**AVERTISSEMENT: SI LE LEVIER DE SÉCURITÉ DE PILE N'EST PAS RETENU DANS LE COMPARTIMENT DE PILE, L'UNITÉ NE SE FIXERA PAS AU SUPPORT D'INSTALLATION.**

6. Les indications d'alignement se trouvent au bord de la plaque de garniture et du détecteur. Après avoir installé la plaque de montage, placez le détecteur sur la plaque en vous assurant que les indications d'alignement soient vers le haut. Tournez le détecteur dans la direction indiquée par la flèche "POUR FERMER" sur le couvercle du détecteur (voir la figure 4) jusqu'à ce qu'il se verrouille en place.
7. Après l'installation, tester votre avertisseur en appuyant sur le bouton de test pendant au moins 5 secondes. Ceci devrait déclencher l'alarme.

**ATTENTION: COMME L'AVERTISSEUR ÉMET UNE ALARME STRIDENTE DE 85 DÉCIBELS, VEUILLEZ TOUJOURS VOUS TENIR À BOUT DE BRAS LORSQUE VOUS VÉRIFIEZ L'APPAREIL.**

**4. FONCTIONNEMENT ET VÉRIFICATION**

L'avertisseur de fumée fonctionne lorsque vous avez installé une nouvelle pile et que la vérification est terminée.

FONCTIONNEMENT: Lorsque l'avertisseur perçoit des résidus de combustion, vous entendez une alarme stridente à pulsation de 85 db jusqu'à ce que l'air soit dégagé.

COMMANDE HUSH : La fonction « HUSH » a la capacité de désensibiliser temporairement le circuit de l'avertisseur pendant environ 8 minutes. Cette fonction doit être utilisée uniquement quand une condition d'alarme connue, comme la fumée provenant de la cuisine actionne l'avertisseur. Le modèle i9040CA est désensibilisé en appuyant sur le bouton de test/silencieux (TEST/HUSH) sur le couvercle. Si la fumée n'est pas trop dense, l'alarme s'arrête immédiatement et la DEL rouge clignote toutes les 10 secondes pendant environ 8 minutes. Ceci indique que l'avertisseur est temporairement désensibilisé. L'avertisseur de fumée se réenclenche automatiquement après environ 8 minutes et retentit de nouveau si des particules de combustion sont encore présentes. La fonction HUSH peut être utilisée à plusieurs reprises jusqu'à ce les conditions de l'air provoquant l'alarme aient été dissipées.

TÉMOIN LUMINEUX DEL: Cet avertisseur de fumée est muni d'un témoin lumineux rouge DEL. Le témoin lumineux se trouve sous le bouton d'essai et clignote toutes les 45 secondes pour indiquer que l'avertisseur de fumée reçoit du courant.

VÉRIFICATION: Vérifiez en appuyant sur le bouton de vérification sur le couvercle et en le gardant enfoncé pendant au moins 5 secondes. Ceci déclenche une alarme si les circuits électroniques, l'alarme sonore et la pile fonctionnent. S'il n'y a aucune alarme, l'unité a des piles défectueuses ou a une autre défectuosité. N'UTILISEZ PAS une flamme nue pour vérifier votre avertisseur; vous pourriez l'endommager ou allumer des matières combustibles qui provoqueraient un incendie.

VÉRIFIEZ L'AVERTISSEUR CHAQUE SEMAINE POUR VOUS ASSURER QU'IL FONCTIONNE ADEQUATEMENT: Si un bruit étrange ou un son bas est émis par l'alarme, le détecteur pourrait être défectueux et doit être retourné pour entretien (voir section 11).

**REMARQUE : UNE VÉRIFICATION HEBDOMADAIRE EST REQUISE.**

**5. FAUSSES ALARMES**

Les avertisseurs de fumée sont conçus pour réduire les fausses alarmes. En général, la fumée de cigarette ne déclenche pas d'alarme à moins qu'elle soit expérimé en direction de l'avertisseur. Les particules de combustion provenant de la cuisson peuvent déclencher une alarme si l'avertisseur est situé à proximité de l'aire de cuisson. Une grande quantité de particules de combustion provient de substances répandues ou de la cuisson au gril. L'utilisation de la hotte filtrante au-dessus de votre cuisinière qui évacue la fumée dehors (type: non recirculation) contribuera également à éliminer ces particules de combustion de la cuisine.

Lorsque l'avertisseur retentit, vérifiez toujours en premier lieu s'il y a un foyer d'incendie en quelque part. Si tel est le cas, évacuez les lieux et appelez le service d'incendie. Par ailleurs, s'il n'y a aucun feu, passez en revue les directives de la section 2 pour voir si l'une d'elles serait à l'origine de l'alarme sonore.

**6. ENTRETIEN**

**REMPLACEMENT DE LA PILE**

Note : Les piles de recharge sont disponibles à l'endroit où vous avez acheté votre avertisseur.

Pour remplacer la pile, retirez le détecteur de la plaque de montage en tournant le détecteur dans la direction de la flèche "POUR FERMER" sur le couvercle (voir la section 3, figure 1).

Le modèle 0914CA de détecteur de fumée est alimenté par une pile de 9V au carbone zinc (des piles de type alcalin ou lithium peuvent également être utilisées). Une nouvelle pile devrait durer un an sous des conditions de fonctionnement normales. Ce détecteur a un circuit de vérification de pile faible qui fera entendre un pialement (chirp) à des intervalles d'environ 30 secondes pendant un minimum de sept (7) jours lorsque la pile est faible. Remplacez la pile lorsque ceci se produit.

Un pialement constant après le remplacement de la pile peut indiquer que les circuits sont défectueux et que l'avertisseur devrait être retourné au centre de réparation (voiez Section 11)

**UTILISEZ SEULEMENT LES PILES DE 9 V DU TYPE SUIVANT POUR REMPLACEZ CELLE DE L'AVERTISSEUR.**

- Piles carbon-zinc: EVEREADY 1222; GOLD PEAK 1604P, 1604S  
 Piles alcalines: ENERGIZER 522; DURACELL MN1604, MN1604; GOLD PEAK 1604A; PANASONIC 6AM6, 6AM-6, 6AM-6PI, 6AM6X, ET 6LR61 (GA)  
 Piles au lithium: ULTRALIFE U9VL-J

**REMARQUE: UNE VÉRIFICATION HEBDOMADAIRE EST REQUISE.**

**AVERTISSEMENT: UTILISEZ SEULEMENT LES PILES INDIQUÉES. L'UTILISATION D'AUTRES PILES RISQUE DE NUIRE AU BON FONCTIONNEMENT DE L'AVERTISSEUR.**

**NETTOYAGE DE L'AVERTISSEUR**

**REMARQUE: Pour assurer un bon fonctionnement de l'avertisseur, nettoyez-le au moins une fois par an.**

Pour nettoyer l'avertisseur, retirez-le de la plaque de fixation tel que décrit au début de la présente section. Vous pouvez nettoyer l'intérieur de l'avertisseur (chambre de détection) en passant le tuyau d'un aspirateur sur la fente située autour de l'avertisseur. L'extérieur de l'avertisseur devrait être nettoyé avec un linge humide. Après l'avoir nettoyé, remettez-le en place. Vérifiez-le en appuyant sur le bouton de vérification. Si le nettoyage ne remet pas l'avertisseur en état de fonctionner normalement, il devrait être remplacé.

**7. LIMITES DES AVERTISSEURS DE FUMÉE**

**AVERTISSEMENT: VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT ET ENTIÈREMENT.**

- La norme 72 de la NFPA stipule que l'équipement avertisseur d'incendie pour les zones résidentielles est capable de protéger environ la moitié des occupants dans des lieux potentiellement mortels. Les personnes les plus vulnérables sont celles qui sont trop âgées ou trop jeunes, handicapées physiques ou mentales qui ne peuvent pas évacuer même quand elles sont averties suffisamment à l'avance. Pour ces personnes, d'autres stratégies comme la protection sur place, l'évacuation assistée ou le sauvetage seraient nécessaires.

- Les avertisseurs de fumée sont des appareils à prix abordable qui peuvent hâtivement avertir les gens de la possibilité d'un incendie; la sensibilité des détecteurs a, par ailleurs, ses limites. Bien que les avertisseurs à ionisation présentent une grande sensibilité à capter le signal d'un feu, ils excellent surtout à détecter les incendies spontanés plutôt que les feux couvant à lente allure. Les avertisseurs à cellule photo-électrique, par ailleurs, sont justement conçus pour mieux détecter les feux couvant à lente allure. Les incendies de résidences s'amorcent de différentes façons et s'avèrent souvent imprévisibles. Fire Sentry recommande que les deux types d'avertisseurs, à ionisation et à cellule photo-électrique, soient installés.
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.

- Les avertisseurs alimentés au CA (fonctionnant sans pile de secours) cesseront d'être sous tension si le courant a été interrompu tel que dans les cas de feux électriques ou d'un fusible défectueux.
- Vérifiez régulièrement vos avertisseurs de fumée pour vous assurer que le fonctionnement des piles et des circuits électroniques de l'appareil soit en bon état.
- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil. Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.

- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie.
- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.

- Bien que les avertisseurs de fumée peuvent sauver des vies en déclenchant des signaux d'alarme hâtifs pour indiquer la présence d'un incendie, ces appareils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires, locataires et locataires devraient se procurer une couverture d'assurance adéquate afin d'assurer leurs vies ainsi que leurs biens.
- Les incendies dans lesquels la victime est associée au début du feu; par exemple quand les vêtements d'une personne s'enflamment quand elle fait la cuisine;
- Les incendies dans lesquels la fumée ne parvient pas à atteindre l'avertisseur parce qu'une porte est fermée ou en raison d'un autre obstacle;
- Les feux criminels dans lesquels le feu progresse si rapidement que l'occupant ne peut pas sortir même si les avertisseurs sont bien placés.

**8. RÈGLES DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES**

**Élaborez un plan d'évacuation et mettez-le en pratique!**

- Installez et entretenez des extincteurs d'incendie à chaque étage de la maison sans omettre la cuisine, le sous-sol et le garage. Sachez comment utiliser un extincteur d'incendie avant qu'une situation d'urgence ne se produise.
- Préparez un plan couvrant les étages de votre demeure en y indiquant clairement toutes les portes et fenêtres et prévoyez au moins deux parcours d'évacuation à partir de chaque pièce. Des échelles de secours peuvent s'avérer nécessaires au deuxième étage pour les pièces munies de fenêtres.

- Réunissez tous les membres de la famille et expliquez votre plan d'évacuation, démontrant à chacun comment agir en cas d'incendie.

- Choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre demeure où vous vous retrouverez tous, si un incendie se déclarait.
- Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit.

- Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins à tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés.

Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'alerter les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

**PROCÉDURES D'ÉVACUATION RELATIVES À L'AVERTISSEUR**

- Avertissez les petits enfants qui sont dans la maison.
- Quittez la maison immédiatement en utilisant le plan d'évacuation prévu. Chaque seconde compte! Ne méditez pas de temps à vous couvrir ou à ramasser des objets de valeur.
- En quittant les lieux, n'ouvrez aucune porte intérieure sans en vérifier la surface en premier. Si elle est chaude ou si vous apercevez de la fumée qui s'infilte autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Utilisez plutôt votre sortie alternative. Par ailleurs, si l'intérieur de la porte est tiède, tenez-vous l'épaule appuyée contre celle-ci et entrouvrez-la afin d'être prêt à la fermer aussitôt, si la chaleur et la fumée s'engouffrent dans la pièce.

- Demeurez au ras du sol si l'environnement est enfumé. Essayez de ne pas respirer trop profondément pour éviter l'inhalation de la fumée. Tenez un linge humide (de préférence et si possible) contre votre bouche et respirez tel qu'indiqué.

- Une fois que vous serez à l'extérieur, dirigez-vous vers le lieu de rencontre convenu et assurez-vous que tout votre entourage s'y trouve aussi.
- Allez chez un(e) voisin(e) pour appeler le service d'incendie. Ne faites pas cet appel depuis votre résidence.
- Ne retournez pas à l'intérieur de votre demeure avant que les dirigeants du service d'incendie ne vous donnent le feu vert.

- Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas protéger efficacement contre l'incendie comme l'indiquent la NFPA et les UL. En voici des exemples:

- a) Fumer au lit.
- b) Laisser des enfants sans supervision.
- c) Utiliser des liquides inflammables tels que la gazoline pour tout nettoyage.
- d) Les incendies dans lesquels la victime est associée au début du feu; par exemple quand les vêtements d'une personne s'enflamment quand elle fait la cuisine;
- e) Les incendies dans lesquels la fumée ne parvient pas à atteindre l'avertisseur parce qu'une porte est fermée ou en raison d'un autre obstacle;
- f) Les feux criminels dans lesquels le feu progresse si rapidement que l'occupant ne peut pas sortir même si les avertisseurs sont bien placés.

**9. INFORMATION DE LA NRC**

Afin de permettre la détection des produits de combustion visibles et invisibles, les avertisseurs de fumée à ionisation se servent d'une minuscule quantité d'un élément radioactif dans la chambre de détection où cet élément y est contenu en toute sécurité. Aucun réglage ni entretien n'est exigé. Cet avertisseur de fumée se conforme à toutes les normes du gouvernement ou les dépasse. Il a été fabriqué et distribué sous licence de la NRC (Nuclear Regulatory Commission) aux États-Unis.

**10. PROTECTION REQUISE DE NFPA 72**

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie - É.-U.) transmet les informations suivantes en vertu de la norme 72:

Détection de fumée. Si cela est prescrit par les lois, codes ou normes applicables pour un type particulier d'occupation, des avertisseurs de fumée simples et doubles améliorés doivent être installés comme suit :

- (1) Dans toutes les chambres y compris les chambres d'amis
- (2) À l'extérieur des chambres de chaque unité d'habitation, à moins de 6,4 m (21 pi) de toute porte de chambre, la distance mesurée le long d'un chemin de circulation
- (3) À chaque étage d'une unité d'habitation comprenant les sous-sols
- (4) À chaque étage d'une maison de repos et de soins (petit établissement), comprenant les sous-sols et excluant les vides sanitaires et les greniers non finis
- (5) Dans la salle de séjour d'un petit hôtel
- (6) Dans la salle de séjour d'une maison de repos et de soins (petit établissement).

**Détection de fumée – Est-il souhaitable d'avoir plus d'avertisseurs de fumée?**

Nombre requis d'avertisseurs de fumée (tel qu'illustré aux figures 1A et 1B): Le nombre requis d'avertisseurs de fumée peut ne pas fournir une protection d'alerte précoce et fiable en ce qui concerne les pièces isolées par une porte des pièces protégées par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Pour cette raison, il est recommandé que le ou la responsable de la famille songe à installer des avertisseurs de fumée supplémentaires, afin de sécuriser davantage ces pièces non protégées.

Le nombre d'avertisseurs de fumée prescrit pourrait ne pas être suffisant pour les pièces séparées par une porte des zones protégées par les avertisseurs de fumée. Ceci est pour cette raison que l'on recommande d'utiliser des avertisseurs de fumée supplémentaires dans les zones demandant une protection accrue. Les zones supplémentaires comprennent le sous-sol, les chambres, la salle à manger, la chaufferie, la salle de rangement et les cloisons non protégées par les avertisseurs de fumée. L'installation des avertisseurs de fumée dans les cuisines, greniers (finis ou non finis) ou garages n'est normalement pas recommandée parce qu'à ces endroits, les conditions peuvent à l'occasion ne pas être propices à leur bon fonctionnement.

Les avertisseurs devraient être installés conformément à la norme 72 de la NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie), Battery March Park, Quincy, MA (02269). Avisez votre service d'incendie local ainsi que votre compagnie d'assurance dès que vous avez installé vos avertisseurs de fumée.

**11. SERVICE ET GARANTIE**

Si vous avez l'impression, suite à la lecture de ce manuel, que votre avertisseur de fumée est défectueux de quelque façon que ce soit, ne manipulez pas l'appareil. Rendez-vous au magasin où vous avez acheté l'avertisseur pour le faire remplacer. Dans la majorité des cas, c'est la façon la plus rapide d'échanger votre appareil. Sinon, vous pouvez le retourner pour le faire réparer. Communiquez avec le service à la clientèle, si vous avez des questions à formuler, au 1-800-880-6788.

**GARANTIE LIMITÉE D'UN AN**

Fire Sentry garantit à l'acheteur original que le présent avertisseur de fumée (à l'exception de la pile) sera exempt de tous défauts de fabrication et de matériaux ou de conception si l'avertisseur est utilisé dans des conditions normales pour une durée d'un an à compter de la date d'achat. Au titre de cette garantie, l'obligation de Fire Sentry se limite à réparer ou à remplacer, sans qu'aucuns frais ne soient imputés à l'acheteur, cet avertisseur de fumée ou toute pièce s'avérant défectueuse quant aux matériaux, à la fabrication ou à la conception du produit, à condition d'envoyer l'avertisseur avec la preuve de la date d'achat, en vous acquittant des frais postaux pour l'aller et le retour, à Fire Sentry, P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0. 1-800-880-6788.

La présente garantie n'est pas valable si cet avertisseur a été endommagé, modifié, altéré ou soumis à un usage abusif ou, encore, s'il fait défaut de fonctionner dû à un entretien inadéquat ou à une installation électrique inadéquate (CA ou CC) après la date d'achat. La responsabilité de Fire Sentry ou de la société mère ou de ses filiales, résultant de la vente de cet avertisseur de fumée ou au titre de cette garantie limitée n'exclédera pas, en aucun cas, le coût de remplacement de cet avertisseur de fumée; en aucun cas, Fire Sentry ou la société mère ou ses filiales ne seront tenus responsables de toute perte ou dommage indirects encourus suite à la défaillance de cet avertisseur de fumée ni d'une rupture de cette garantie ou de toute autre garantie, expresse ou implicite, même si la perte ou le dommage est survenu à cause de la négligence ou faute de la compagnie.

Puisque certaines provinces interdisent de restreindre la durée d'une garantie implicite, l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou accessoires, les restrictions ou exclusions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas nécessairement à vous. Bien que cette garantie vous donne des droits spécifiques, vous pouvez en avoir d'autres selon la province dans laquelle vous habitez.

En outre et en ce qui concerne la pile de ce produit, Fire Sentry ne procure aucune garantie, expresse ou implicite, écrite ou verbale, incluant une garantie de qualité marchande ou de convenance relative à un usage particulier. Cette garantie ne peut faire l'objet de modifications quelconques, sauf dans le cas d'une entente écrite signée par les deux parties impliquées aux présentes.